

Zeitschrift: D'égal à égale!
Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura
Band: 2 (2002)

Artikel: La prise en charge des enfants
Autor: Keller, Elisabeth
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-352199>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La prise en charge des enfants

Elisabeth Keller

Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF)

Présentation de la Commission

La commission fédérale pour les questions féminines (CFQF) est une commission extraparlamentaire instituée par le Conseil fédéral en 1976. Nous travaillons sur le thème de l'égalité entre femmes et hommes afin qu'elle devienne réalité. La CFQF est composée de représentantes et représentants des associations féminines et des partenaires sociaux, ainsi que d'expertes et d'experts et de personnes du monde de la science. Nous suivons attentivement la situation des femmes en Suisse et faisons des commentaires et recommandations pour promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Nous prenons aussi position sur les projets de loi et travaillons en collaboration avec les autorités, les organisations et les autres milieux concernés. L'information et la sensibilisation de l'opinion publique font partie de nos tâches au même titre que l'organisation de manifestations, la participation à des campagnes et projets et l'élaboration de rapports et de principes directeurs. Ce n'est pas en restant seul dans son coin qu'on fait bouger les choses. Aussi la CFQF recherche-t-elle et entretient-elle des contacts avec les organisations féminines, les partis, les médias, la science et la recherche, le Conseil fédéral et les offices fédéraux, en particulier avec le Bureau fédéral et l'égalité entre femmes et hommes.

Davantage de places d'accueil pour les enfants

Il est toujours encore difficile et parfois même impossible pour les parents de trouver une bonne place de garde pour leur enfant qui soit à la fois bien dirigée sur le plan pédagogique et abordable sur le plan financier. Dans presque tous les cantons, l'offre en garderies de jour pour enfants des différents âges y est insuffisante et surtout peu coordonnée. L'incitation financière pour la créations de place d'accueil pour enfants en dehors du cadre familiale, qui est actuellement en discussion aux Chambres fédérales, est un programme d'encouragement qui permettrait de financer à la hauteur d'un tiers quelque 12500 nouvelles places de crèche par année.

D'autres programmes d'impulsion de la Confédération sont aujourd'hui

déjà mis en œuvre avec succès, par exemple dans le domaine des places d'apprentissage. Mais pour que les

mesures d'incitation visant à augmenter le nombre de places d'accueil puissent réellement faire avancer les choses, il ne suffit pas d'avoir l'approbation du Conseil national et du Conseil des Etats. L'engagement des cantons et des communes, des associations professionnelles, des employeurs et de toutes les organisations et personnes intéressées par des modèles de garderies et d'écoles favorables à la grande majorité des femmes - ainsi que l'importance accordée à leur travail sont aussi de plus en plus en point de mire. Leur formation doit être revalorisée et également soumise à la nouvelle loi sur la formation professionnelle, comme cela est prévu pour les autres professions de la santé et du social.

